



Je débiterai mon propos en rappelant « que le handball est reconnu comme acteur de santé publique ».

Il répond aux objectifs de la stratégie nationale gouvernementale, notamment :

- Promouvoir la santé, le bien-être par l'activité physique et sportive
- Mieux protéger les sportifs et renforcer la sécurité des pratiques quelle que soit leur intensité.

Vous, tous les acteurs de terrain vous devez être conscients et fiers de votre rôle dans ce domaine.

Les débuts de cette mandature ont été marqués par la pandémie liée au COVID 19, la crise sanitaire a bien sûr eu un impact sur la pratique sportive. Nous avons repris notre activité accompagnée du pass sanitaire. Bénévoles et salariés des clubs ont permis la pratique, l'accueil du public et des sportifs en mettant tout en œuvre pour respecter les conditions drastiques demandées.

Les entraîneurs ont appliqué un plan de reprise progressif pour éviter des accidents cardiaques et musculo-tendineux articulaires après une période d'inactivité. Enfin, le certificat médical pour l'obtention des licences a été rétabli pour la saison 2020-2021. Le virus a eu peu d'impact à partir de la saison 2022-2023 sur le déroulement des championnats et l'activité générale

Cette année 2023-2024, la commission a pu assumer que le minimum réglementaire.

Je termine ce rapport en soulignant deux points qui me paraissent importants :

- La prévention est essentielle pour la protection du joueur. Lors des séances d'entraînement (à tous les niveaux de jeu, à tous les âges) l'entraîneur peut proposer un travail de prévention. Ce travail permet aux joueurs d'être acteurs, le rend plus autonome et diminue la fréquence de certaines blessures. Les médecins, les kinés ne doivent pas que prendre en charge les blessures mais intervenir en amont auprès des entraîneurs notamment (cf Christophe Guégan, *Handball préparation physique préventive*)
- L'impact de la nouvelle réglementation concernant l'établissement des licences (pour les disciplines sans contrainte dont le handball) qui transfère la responsabilité médicale aux sportifs (réponses au questionnaire) pose question. Cela nécessite d'autant plus une collaboration étroite entre les fédérations et les commissions médicales nationales.

Je vous remercie tous et tout particulièrement Alain notre président pour la confiance qu'il m'a accordée.

Martine BOUSSUGE, Présidente de la Commission Médicale